

## 5

## Activités transversales

*Rappel: les activités transversales contribuent à atteindre de manière équivalente les cibles sélectionnées*

N°	Activité	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens <sup>90</sup>
MT1	Les programmes gouvernementaux 2022–2026 et 2027–2031 intègrent un nouveau chapitre consacré au développement durable et font référence aux résultats livrés par les indicateurs de développement durable de l'État de Fribourg (Cercle Indicateurs).	CE	2021 et 2026	
MT2	Un système d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable est déployé. Le plan d'action et les objectifs d'effet de la Stratégie de développement durable sont révisés	BuD	2021–2026	12 000 francs (2021), 9000 francs/an (2022–2023), 25 000 francs (2024) 30 000 francs/an (2025–2026)  2000 francs (2021), 10 000 francs/an (2022– 2026) (poste auxiliaire)
MT3	La mise en œuvre de l'art. 3 al. 1 let. h de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.; RSF 10.1) est renforcée par une base légale.	SG-DIME	2021–2023	
MT4	Un réseau de répondantes et répondants pour le développement durable est créé et se réunit régulièrement. Il est notamment composé de membres issus du secrétariat général de chaque Direction, de manière à être au plus près des instances décisionnelles.	BuD, CE	2021–2026	
MT5	Une journée cantonale sur le développement durable, destinée notamment aux collectivités publiques est organisée chaque année. Les préfectures, l'Association des communes fribourgeoises et les associations de communes régionales sont informées et peuvent collaborer si elles le souhaitent. Parmi les thèmes abordés figureront la construction et l'urbanisme durable (y c. inclusif), les investissements écologiques, les marchés publics écologiques et socialement responsables.	BuD	2021–2026	5000 francs/an (2021–2023), 12 000 francs/an (2024–2026)
MT7	Evaluations de la durabilité selon la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC; RSF 121.1): > L'outil d'évaluation de la durabilité des projets Boussole21 est optimisé et aligné sur l'Agenda 2030, en partenariat avec les cantons romands. > Une formation en ligne sur les outils d'évaluation de la durabilité est créée. > Le dispositif d'évaluation et ses buts sont définis dans une Directive du Conseil d'État, laquelle prévoit notamment une extension de l'évaluation aux stratégies sectorielles de l'État.	BuD	2021–2026	5000 francs/an

N°	Activité	Responsabilité	Horizon temporel	Moyens
MT8	Une réflexion est menée sur l'opportunité de créer un espace d'échange entre les services cantonaux et les milieux de la recherche et académiques du canton, et, en cas de conclusions positives, la mettre en œuvre. Une telle plate-forme permettrait aux services de faire connaître leurs besoins concernant les thèmes méritant un approfondissement/une clarification dans le cadre d'un travail de bachelor, master ou de stage. Les milieux académiques offriraient ainsi des thèmes de recherche toujours plus en adéquation avec la réalité du terrain.	BuD	2024–2026	5000 francs (2024), 15 000 francs (2025), 20 000 francs (2026)
MT9	Des actions de sensibilisation sont menées, afin de donner une visibilité à l'action du Conseil d'État en faveur du développement durable, de renforcer la compréhension de ce que sont le développement durable et l'Agenda 2030, et de stimuler les initiatives à cet égard.	BuD	2021–2026	15 000 francs (2021), 9000 francs/an (2022–2024) 10 500 francs/an (2025–2026)  10 000 francs/an (poste auxiliaire)
MT10	Une collaboration régulière avec les communes fribourgeoises est mise en place : > Un site commun de l'Association des communes fribourgeoises et de l'État de Fribourg d'actions en faveur du développement durable <sup>91</sup> est mis en ligne, régulièrement actualisé et largement diffusé. > Les représentants et représentantes des communes, notamment, sont réuni-e-s chaque année en vue d'établir le bilan des actions menées au niveau communal, d'échanger à ce sujet et de formuler des optimisations le site, ceci sous la forme d'un « World Café » co-organisé avec l'Association des Communes fribourgeoises. Des représentants et représentantes des « agents et agentes sympas », qui contribuent beaucoup à la mise en œuvre du développement durable au niveau local, sont invité-e-s se joindre au réseau. > Suite à ces bilans, de nouveaux outils pour les communes sont élaborés si nécessaire (par ex. check-list simple permettant l'évaluation de projets au regard du développement durable). > Un cours sur le développement durable aux nouveaux et nouvelles élu-e-s est proposé. > Une réflexion est menée afin de définir une méthode pragmatique pour les communes d'évaluer la durabilité des actions qu'elles mènent.	BuD	2021–2026	7500 francs/an  40 000 francs/an (poste auxiliaire)
MT12	Les directions concernées donnent mandat aux unités qui leur sont rattachées administrativement d'élaborer leurs propres stratégies de développement durable.	BuD, Directions	2022–2026	---
MT14	Une réflexion est engagée sur les possibilités d'encourager la transition vers plus de durabilité par le moyen des subventions octroyées par l'Etat	BuD	2021–2026	---
MT15	La collaboration au sein d'entités intercantionales (Coord21, réseau national des délégués cantonaux au développement durable) se poursuit.	BuD	2021–2026	---
MT16	Un appel à projets en faveur du développement durable, destiné à soutenir les projets de tiers, est créé.	BuD	2023–2026	85 000 francs (2023), 130 000 francs (2024), 150 000 francs/an (2025–2026)